

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 2 décembre 2014

n° 3

page 1/2

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques MELQUIOND

OBJET : Désignation d'un représentant de la commune à l'association TECHNOFORUM-CHATELLERAULT

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 21 juillet 1989, le conseil municipal a décidé de l'adhésion de la commune à l'association TECHNOFORUM CHATELLERAULT en tant que membre fondateur.

Cette association a pour objet d'animer et enrichir le tissu économique local, de promouvoir la région châtelleraudaise auprès des entreprises et de favoriser le rapprochement entre la recherche, l'industrie et l'université.

Constituée par 17 membres fondateurs, cette association n'a plus eu d'activité à compter de 1993. Parmi les membres fondateurs, seuls 11, dont la commune de Châtellerault, ont toujours une existence. Il s'agit de l'AFPA, ARI, la CCI, le CNRS, FENWICK, MACC, SNECMA, l'université de POITIERS, le MEDEF et le CIC-OUEST.

Aujourd'hui, ces membres fondateurs ont la volonté de réactiver les instances de cette association pour, conformément à ses statuts, procéder à sa dissolution et décider de l'attribution du reliquat de l'actif à une ou plusieurs autres associations dont l'objet est proche de celui de l'association TECHNOFORUM en sommeil depuis plus de vingt ans.

Les membres fondateurs ont connaissance de l'existence d'un compte courant et d'un compte titre de l'association d'une valeur totale d'environ 37 000 €.

Pour procéder à la dissolution statutaire de l'association, il convient de désigner un conseil d'administration et un bureau de l'association.

Pour ce faire, le conseil municipal doit désigner un représentant de la commune de CHATELLERAULT.

* * * * *

VU la délibération du 21 juillet 1989 par laquelle la commune de CHATELLERAULT a décidé d'adhérer à l'association TECHNOFORUM CHATELLERAULT,

VU les statuts de l'association TECHNOFORUM CHATELLERAULT et en particulier le préambule désignant la "Mairie de CHATELLERAULT" parmi les membres fondateurs,

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 2 décembre 2014

n° 3

page 2/2

CONSIDERANT la volonté des membres fondateurs de procéder à la dissolution statutaire de l'association TECHNOFORUM CHATELLERAULT,

CONSIDERANT la nécessité de désigner un conseil d'administration et un bureau pour procéder à la dissolution statutaire,

Le conseil municipal ayant délibéré, décide de désigner Monsieur Jacques MELQUIOND pour représenter la commune de CHATELLERAULT au sein de l'association.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de CHATELLERAULT
Transmis à la sous préfecture, le 09/12/2014 n°9885
Publié au siège de la mairie, le 09/12/2014

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER